

SEANCE DU  
15 FÉVRIER 2024

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71**

**Nombre de conseillers présents :**  
**56**

**Date de convocation :**  
**9 février 2024**

**Date d'affichage :**  
**16 février 2024**

**OBJET :**  
**TORCY - Zone d'activités CORIOLIS**  
**- Vente de terrain pour**  
**l'implantation d'un site industriel**  
**relevant de la filière nucléaire**

**Nombre de Conseillers ayant pris**  
**part au vote : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**pour : 71**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant**  
**abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 15**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 15 février à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle de l'Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Salima BELHADJ-TAHAR - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Michel CHARDEAU - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. BUISSON (pouvoir à M. Philippe PIGEAU)  
M. BURTIN (pouvoir à M. Jean GIRARDON)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
M. CHAVOT (pouvoir à M. Michel CHARDEAU)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)  
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)  
M. LACOUR (pouvoir à M. Gérard DURAND)  
Mme LODDO (pouvoir à M. Christophe DUMONT)  
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jean-Claude LAGRANGE)  
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)  
Mme PICARD (pouvoir à M. Philippe PRIET)  
M. PINTO (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
Mme SARANDAO (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU)  
M. SELVEZ (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Montserrat REYES



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.3211-14 relatif à la cession, à titre onéreux, par les établissements publics de biens immobiliers relevant de leur domaine privé,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat,

Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine est propriétaire des parcelles cadastrées section AO n°19, 20 et 84, situées lieudits La Marquise et La Sapinette, zone d'activités Coriolis, sur la commune de TORCY.

Ces parcelles, d'une superficie globale de 127 500 m<sup>2</sup>, sont destinées à être commercialisées pour des implantations à vocation économique.

Par courrier en date du 9 janvier 2024, la société française JIMMY ENERGY, entreprise évoluant dans le secteur industriel relevant de la filière nucléaire, représentée par M. Antoine GUYOT, Président, a manifesté son intérêt pour cet emplacement et sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 125 000 m<sup>2</sup> environ (déduction faite de l'emprise de la future voirie), pour la construction d'une usine de production, d'environ 27 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher pour les trois bâtiments à construire, comprenant ateliers de production ou d'assemblage, et bureaux administratifs. Le projet s'accompagnerait de zones de stockage et d'approvisionnement et un parking pour une centaine de véhicules légers.

JIMMY ENERGY est une start-up française créée en 2020. Elle est partie du constat que les industriels ont besoin de changer leur source de chaleur pour des solutions décarbonnées. Mais peu d'alternatives rentables n'existaient. C'est pour cette raison que Jimmy s'est positionnée sur la conception et la fabrication de petites unités de fabrication de chaleur relevant de l'énergie nucléaire et complètement décarbonnées. Elle s'inscrit complètement dans la vague du renouveau du nucléaire en France. Labellisée French Tech green 20, elle est partie prenante de l'appel à projet France 2030 initié par le Président de la République. Actuellement basée à Paris et forte de 40 collaborateurs la jeune start-up, souhaitant passer à la phase de production, a choisi le site de Coriolis pour implanter son usine et développer son projet.

L'implantation de JIMMY ENERGY mobiliserait 60 personnes à l'ouverture en 2025 et serait susceptible de générer jusqu'à 285 emplois à l'horizon 2028.

Il a été proposé et accepté un prix de vente de 42,00 € TTC. le mètre carré, soit un montant global approximatif de vente de 5 250 000,00 € TTC.

Il est maintenant demandé au Conseil de Communauté d'approuver cette vente et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- de vendre à la société par actions simplifiée JIMMY ENERGY, dont le siège social est à LEVALLOIS-PERRET (92300), 83, rue du Président Wilson, identifiée sous le numéro de SIRET 89288409900011, représentée par M. Antoine GUYOT, agissant en qualité de Président, 125 000

m<sup>2</sup> environ, à prendre sur les parcelles cadastrées section AO n°19, 20 et 84 sur la commune de TORCY ;

- de fixer le prix de cette vente à la somme de 42,00 € TTC. le mètre carré, soit un montant total de 5 250 000,00 € TTC, à ajuster en fonction de la surface effective à céder d'après le document d'arpentage à venir et dont les modalités de paiement seront définies dans la promesse de vente à intervenir ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu(e) ayant reçu délégation de signature, à signer la promesse de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'inscrire les recettes sur le budget annexe Coriolis, selon les modalités de paiement spécifiées dans l'acte authentique définitif.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 16 février 2024  
et publié, affiché ou notifié le 16 février 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,

Frederique LEMOINE

